



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité du
Canton de Ristigouche Partie-Sud-Est tenue le jeudi 22 octobre 2015, par
conférence téléphonique à 20 h.**

Étaient présents : Mmes Antoinette Boilard-Lord, conseillère
Brigitte Kenny, conseillère
M. David Ferguson, conseiller

Étaient absents : Mme Chantal Lebel, conseillère
M. Roger McGrath, conseiller

Quorum : le quorum est constaté.

M. Francois Boulay, maire, préside la séance.

M. Hervé Esch, directeur général et secrétaire-trésorier agit à titre de secrétaire d'assemblée.

RÉSOLUTION N° 2015 - 10 - 23 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Hervé Esch fait la lecture de l'ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Pacte rural
3. Soumission Arpo Groupe-Conseil
4. Levée de l'assemblée

Il est PROPOSÉ par : M. David Ferguson
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire tenue le lundi 22 octobre 2015 soit accepté tel que présenté.

RÉSOLUTION N° 2015 - 10 - 24 - 1 Pacte rural - Patinoire

CONSIDÉRANT QU' un montant de 14 714,22 \$ est disponible dans le pacte rural 2014-2015 pour la municipalité du Canton de Ristigouche Partie-Sud-Est pour financer des projets de développement ;

CONSIDÉRANT QUE les demandes doivent être déposées à la MRC D'Avignon au plus tard le 23 octobre 2015 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseiller David Ferguson a élaboré un projet de patinoire qui sera installée sur le terrain jouxtant l'édifice municipal ;

Il est PROPOSÉ par : Mme Antoinette Boilard-Lord
Et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité approuve le projet ;

QUE soit nommé Hervé Esch, comme personne autorisée à agir au nom de la municipalité dans le cadre de la demande d'aide financière ;

QUE soit autorisé le dépôt d'une demande d'aide financière au Pacte rural ;

QU' un montant de 1 000 \$ soit alloué par la municipalité pour ce projet.

QUE la municipalité fournisse de la main d'œuvre bénévole correspondant à une valeur de 1 590 \$.

RÉSOLUTION N° 2015 - 10 - 24 - 2 Pacte rural - Centre d'interprétation

- CONSIDÉRANT QU' un montant de 14 714,22 \$ est disponible dans le pacte rural 2014-2015 pour la municipalité du Canton de Ristigouche Partie-Sud-Est pour financer des projets de développement ;
- CONSIDÉRANT QUE les demandes doivent être déposées à la MRC D'Avignon au plus tard le 23 octobre 2015 ;
- CONSIDÉRANT QU' a été élaboré un projet de rénovation du revêtement extérieur du Centre d'interprétation du chemin Kempt ;
- CONSIDÉRANT QUE des recherches d'autres sources de financement seront entamées d'ici le 30 avril 2016 avec la possibilité de diminuer le montant de la participation financière de la municipalité ;

Il est PROPOSÉ par : Mme Brigitte Kenny
Et résolu à l'unanimité

- QUE la municipalité approuve le projet ;
- QUE soit nommé Hervé Esch, comme personne autorisée à agir au nom de la municipalité dans le cadre de la demande d'aide financière ;
- QUE soit autorisé le dépôt d'une demande d'aide financière au Pacte rural ;
- QU' un montant pouvant s'élever jusqu'à 6 859,64 \$ puisse être alloué par la municipalité pour ce projet.

RÉSOLUTION N° 2015 - 10 - 25 Soumission Arpo Groupe-Conseil

- CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du PIIRL de la MRC Avignon, le chemin Sillars a été désigné comme voie dont la réfection est à prioriser ;
- CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du TECQ 2014-2018, un montant de 465 490 \$ a été alloué à la municipalité dont 80 % sont à affecter en priorité à la réfection de la voirie municipale ;
- CONSIDÉRANT QU' une étude d'avant-projet s'avère nécessaire afin de définir les besoins en réfection du chemin Sillars ainsi que les coûts y afférant ;
- CONSIDÉRANT QU' une soumission en ce sens a été proposée par la compagnie Arpo Groupe Conseil ;

Il est PROPOSÉ par : Mme Brigitte Kenny
Et résolu à l'unanimité

- QUE la municipalité accepte la soumission de Arpo Groupe Conseil.

RÉSOLUTION N° 2015 - 10 - 26 Levée de l'assemblée

À 21 h 10, M. David Ferguson propose de lever la séance.

Accepté.

François Boulay
Maire

Hervé Esch
Directeur général,
secrétaire-trésorier